

AR Prefecture

063-216300566-20230331-2023_22-DE
Reçu le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 31 mars 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	10
Procurations	1
Votants	11

L'an **deux mille vingt-trois le vendredi 31 mars à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian, FAURIAT Jonathan et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
20/03/2023

Absents ayant donné procuration : Mme RODRIGUEZ Sandrine représentée par M. FONTENETTE Alexis

VOTES :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération
N°2023_22**

La mise en place de l'instruction comptable et budgétaire M57 au 01/01/2023 adopté par le conseil municipal en date du 28/10/2022, offre une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Objet :
**M57 – Fongibilité
des crédits**

En effet, cela permet à l'organe délibérant de déléguer à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

► Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à compter du 1^{er} janvier 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 03/04/2023
et publication le 03/04/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

